

# COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE

Révision allégée n°1 PLU

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise, du 07/01/2019 et jusqu'au 07/02/2019 inclus, conformément à l'arrêté n° n° 15111 du 14/12/2018.

Monsieur Maurice BONNAND, retraité directeur d'un établissement d'enseignement agricole a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon par ordonnance en date du 22/11/2018.

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et d'une version dématérialisée. Il comprend le dossier de modification ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête en mairie de Saint-Symphorien- sur-Coise et par voie dématérialisée :

- en mairie, 90, Place du marché à St-Symphorien-sur-Coise les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 8h30 à 12h.
- et consultable sur le site internet de la commune de ssc([www.saint-symphorien-sur-coise.fr](http://www.saint-symphorien-sur-coise.fr) dans la rubrique vivre-a-stsym/urbanisme)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur le registre ouvert à cet effet aux heures d'ouverture de la mairie et sur le registre dématérialisé sur le site internet de la commune de St-Symphorien-sur-Coise.

Toute personne pourra obtenir d'une part des renseignements en mairie aux heures habituelles d'ouverture pendant la durée de l'enquête et pourra d'autre part obtenir communication du dossier d'enquête publique sur sa demande et à ses frais auprès de la commune.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- jeudi 10 janvier 2019 de 9h-11h
- samedi 19 janvier 2019 de 9h-11h
- mardi 29 janvier 2019 de 14h-16h

Toute correspondance relative à l'enquête doit être adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse précitée.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal, en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation, se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision allégée n°1 du PLU en vue de cette approbation.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Symphorien-sur-Coise pendant un an.

